

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 5

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

OBJET :
Election des membres de la
Commission d'Appel
d'Offres (CAO)

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 Septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement
convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch,
sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, M. SAURAY, M. DAUX,
Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI,
Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme
HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, Mme DUHALDE, M. AVEAUX, M.
WISS, Mme BODILSEN, Mme PHILIPPON, M. ESKENAZI, Mme
CHENET, M. BOUTRON, M. ZULI, M. DUCHÊNE.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH..... Procuration à M. GUIRAUDET
M. DALOYAU Procuration à M. BRIANCHON
M. CUSMANO Procuration à M. SAURAY
Mme GROSJEAN Procuration à M. ARNOULT
M. TAYBI..... Procuration à M. PEGARD
Mme BOEHM Procuration à Mme DAUBELCOUR
Mme BONNET Procuration à M. ESKENAZI

Absents

Mme DARROUX
M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

Mme ANGELO

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : - 6 OCT. 2022

Publiée le : - 6 OCT. 2022

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : - 6 OCT. 2022

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°5

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

VU l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la composition de la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5,

VU l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT que suite à la démission de Madame BOEHM et à celle de Madame CHENET, il est nécessaire que la Ville de Montmorency désigne de nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) afin d'assurer le pluralisme existant au sein de l'assemblée délibérante,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat,

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus,

CONSIDERANT qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

CONSIDERANT que les listes ont été déposées avant l'ouverture de la séance du conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 13 septembre 2022,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. BRIANCHON,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

PREND acte du dépôt des listes suivantes :

Liste 1 :

Titulaires

François CUSMANO
Pierre GUIRAUDET
Jacques AVEAUX
Pascale BOEHM

Suppléants

Laurence DUHALDE
Stéphane PEGARD
Thibault ARNOULT
Ophélie CHARBONNIER

Liste 2 :

Titulaires

Yves ZUILI
Hélène BONNET

Suppléants

Martine CHENET
Romain ESKENAZI

Liste 3 :

Titulaire

Aziza PHILIPPON

PROCEDE à l'élection des 5 membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

M. ARNOULT et M. GUIRAUDET sont appelés comme assesseurs pour former le bureau.
A l'issue du scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 33

Bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 33

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 6,6

Ont obtenu : Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
1	25	3	0,78	1
2	7	1	0,06	0
3	1	0	0,15	0

A la suite de l'attribution des sièges (quotient et restes), la liste 1 obtient 4 sièges, la liste 2 obtient 1 siège.

Sont proclamés élus les membres titulaires suivants :

Liste 1 :

- François CUSMANO
- Pierre GUIRAUDET
- Jacques AVEAUX
- Pascale BOEHM

Liste 2 :

- Yves ZUILI

Sont proclamé élus les membres suppléants suivants :

Liste 1 :

Laurence DUHALDE
Stéphane PEGARD
Thibault ARNOULT
Ophélie CHARBONNIER

Liste 2 :

Martine CHENET

La Commission d'Appel d'Offres est présidée par le Maire ou son représentant.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Emilie ANGELO
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

